

Membres présents : tous les membres en exercice

Excusé : Monsieur Pascal LOIZEAU

Madame Marie-France BOISSELEAU a été nommée secrétaire de séance

Le procès-verbal de la séance du 6 mars 2012 a été adopté.

1°/ Vote du compte administratif 2011

- Commune

<u>Libellés</u>	<u>Réalisé</u>		<u>Restes à réaliser</u>	
	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Section de Fonctionnement	708 341.38	850 886.38		
Résultats de Fonctionnement	Excédent	142 545.00		
Section d'Investissement	590 218.81	372 133.93	136 136.00	45 185.00
Résultats d'Investissement	Déficit	218 084.88		

Le compte administratif 2011 présenté par M. le Maire est accepté par un vote à bulletins secrets (13 votants – 13 OUI)

- Service Assainissement

<u>Libellés</u>	<u>Réalisé</u>		<u>Restes à réaliser</u>	
	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Section de Fonctionnement	30 122.55	68 852.24		
Résultats de Fonctionnement	Excédent	38 729.69		
Section d'Investissement	19 946.89	97 170.36	27 030.00	
Résultats d'Investissement	Excédent	77 223.47		

Le compte administratif 2011 présenté par M. le Maire est accepté par un vote à bulletins secrets (13 votants – 13 OUI)

- Lotissement

<u>Libellés</u>	<u>Réalisé</u>		<u>Restes à réaliser</u>	
	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Section de Fonctionnement	449 159.47	328 841.20		
Résultats de Fonctionnement	Déficit	120 318.27		
Section d'Investissement	338 797.01	615 513.58		
Résultats d'Investissement	Excédent	276 716.57		

Le compte administratif 2011 présenté par M. le Maire est accepté par un vote à bulletins secrets (13 votants – 13 OUI)

- Zone d'Activités

<u>Libellés</u>	<u>Réalisé</u>		<u>Restes à réaliser</u>	
	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Section de Fonctionnement	1 833.12	18 272.24		
Résultats de Fonctionnement	Excédent	16 439.12		
Section d'Investissement	6 995.00	0.00		
Résultats d'Investissement	Déficit	6 995.00		

Le compte administratif 2011 présenté par M. le Maire est accepté par un vote à bulletins secrets (13 votants – 13 OUI)

- Atelier relais

<u>Libellés</u>	<u>Réalisé</u>		<u>Restes à réaliser</u>	
	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Section de Fonctionnement	2 093.35	14 292.52		
Résultat de Fonctionnement	Excédent	12 199.17		
Section d'Investissement	16 057.93	12 168.41		
Résultats d'Investissement	Déficit	3 889.52		

Le compte administratif 2011 présenté par M. le Maire est accepté par un vote à bulletins secrets (13 votants – 13 OUI)

2°/ Approbation du compte de gestion – commune – assainissement – lotissements – zone d'activités – ateliers relais

Le compte de gestion présenté par le receveur municipal, pour les budgets commune, assainissement, lotissements, zone d'activités et ateliers relais a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

3°/ Affectation des résultats

- Commune

Résultats à affecter :

142 545.00 € : la totalité est affectée en recettes d'investissement au c/1068 du budget primitif 2012

- Service assainissement

Résultats à affecter :

38 729.69 € : la totalité est affectée en recettes d'investissement au c/1068 du budget primitif 2012

- Lotissement

Résultats à affecter :

256 640.58 € : la totalité est affectée en recettes de fonctionnement au c/002 du budget primitif 2012

- Ateliers relais

Résultats à affecter :

12 199.17 € : la totalité est affectée en recettes d'investissement au c/1068 du budget primitif 2012

4°/ Vote des taux d'imposition 2012

Après avoir présenté plusieurs hypothèses d'augmentation des taux, les nouveaux taux suivants ont été décidés pour l'année 2012 (vote à bulletins secrets : 14 votants – 6 voix pour l'hypothèse n°1 (+1% sur TH, TFNB, CFE et +2% sur TFB) – 8 voix pour l'hypothèse n°2 (+2% sur TH, TFNB, CFE et +3% sur TFB)

Une majoration spéciale de 1.23% est appliquée au taux de CFE (Cotisation Foncière des Entreprises)

	<u>Taux 2011</u>	<u>Taux 2012</u>
Taxe Habitation	23.60 %	24.07 %
Taxe Foncier Bâti	14.21 %	14.64 %
Taxe Foncier non Bâti	38.50 %	39.27 %
CFE	17.48 %	19.06 %

5°/ Subvention à Familles Rurales pour le périscolaire

Après étude du budget prévisionnel 2012 du centre périscolaire, une subvention communale de 28 000 € sera versée afin d'équilibrer.

6°/ Vote du budget primitif 2012

- Commune

Le total en dépenses et en recettes s'équilibre à :

✓ 894 293.00 € pour la section de fonctionnement

✓ 993 251.42 € pour la section d'investissement

Vote à bulletins secrets : 14 votants – 14 OUI

- Assainissement

Le total en dépenses et en recettes s'équilibre à :

✓ 91 147.21 € pour la section de fonctionnement

✓ 438 994.21 € pour la section d'investissement

Vote à bulletins secrets : 14 votants – 14 OUI

- Lotissement

Le total en dépenses et en recettes s'équilibre à :

- ✓ 1 450 121.58 € pour la section de fonctionnement
- ✓ 943 575.55 € pour la section d'investissement

Vote à bulletins secrets : 14 votants – 14 OUI

- Zone d'activités

Le total en dépenses et en recettes s'équilibre à :

- ✓ 20 704.00 € pour la section de fonctionnement
- ✓ 82 238.99 € pour la section d'investissement

Vote à bulletins secrets : 14 votants – 14 OUI

- Atelier relais

Le total en dépenses et en recettes s'équilibre à :

- ✓ 14 459.00 € pour la section de fonctionnement
- ✓ 59 672.48 € pour la section d'investissement

Vote à bulletins secrets : 14 votants – 14 OUI

7°/ Audit énergétique – Salle de Sports

Un audit énergétique de la salle de sports va être réalisé en partenariat avec le SyDEV afin d'étudier la réalisation d'une isolation et la mise en place éventuelle d'un système de chauffage. Coût de l'audit : 1 000 € avec une participation communale à hauteur de 200 €

8°/ Plan local d'Urbanisme – Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Une modification est apportée au PADD principalement en ce qui concerne les prévisions de constructions neuves et d'augmentation de la population.

9°/ Lotissement la Minée – clause résolutoire

Une clause sera indiquée dans les actes de vente de la Minée 2 précisant que dans le cas où l'acquéreur d'un lot n'aurait pas entrepris les travaux de construction de sa résidence dans l'année qui suit la signature de l'acte, la commune se réserve la possibilité de demander la résolution de la vente.

10°/ Passage des chevaux sur chemins communaux – Forêt du Parc Soubise

L'autorisation est donnée pour le passage des chevaux, autres que ceux des chasses à courre, sur les chemins communaux situés en forêt du Parc Soubise, en dehors des périodes hivernales.